

Arrêté du 25 juillet 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910 (Combustion)

Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire

Exploitation économique et travail forcé en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	20/12/2018
------	------------

Juridiction / Nature	ARRETE
----------------------	--------

NOR / Numéro	ATEP9760321A
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000202304
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Exploitation, entretien 3.2. [...] d'exploitation écrites. [...]

[...] Exploitation. - Entretien 3.1. [...] Remise en état en fin d'exploitation 9.1. [...]

[...] Exploitation. - Entretien 3.1. [...] Remise en état en fin d'exploitation 9.1. [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Vu la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ; Vu la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment son article 10-1 ; Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ; Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 précitée ; Vu l'avis du Conseil supérieur des installations classées,

RÉFÉRENCE

ARRETE ATEP9760321A du 20 décembre 2018, « Arrêté du 25 juillet 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910 (Combustion) ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000202304> (consulté le 29 août 2026).